



Conseil économique et social

Distr. générale
1 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-deuxième session

11-21 février 2014

Point 3 a) de l'ordre de jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous

Déclaration présentée par l'Association internationale de gérontologie et de gériatrie, organisation non gouvernementale dotée d'un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2013/L.2.



Déclaration

Introduction et objectifs

L'Association internationale de gérontologie et de gériatrie (IAGG) est une organisation académique multidisciplinaire qui encourage la recherche et la formation en gérontologie dans les aspects biologiques, médicaux, comportementaux et sociaux du vieillissement afin d'améliorer le bien-être des personnes vieillissantes. Ci-après sont listées les hypothèses de base sur lesquelles se fonde l'IAGG :

- a) Les êtres humains peuvent se développer jusqu'à un âge avancé grâce au renforcement des capacités;
- b) Certains aspects du processus de vieillissement peuvent être modifiés ou inversés;
- c) La dignité humaine et l'égalité des droits devant la loi sont des valeurs importantes dans la recherche et l'élaboration de politiques sociales; et
- d) l'indépendance des personnes vieillissantes dans les aspects physiques, mentaux, sociaux et économiques de leur vie est davantage mise en valeur dans la recherche et l'élaboration de politiques sociales.

À la lumière de ces hypothèses, nous souhaitons proposer des idées portant sur l'autonomisation des personnes âgées défavorisées. L'objectif de cette déclaration est de changer notre façon de penser afin de renforcer la position des séniors en encourageant une vision dans laquelle la vie humaine est un échange de ressources entre les personnes vieillissantes et/ou les institutions sociales et dans laquelle une société vieillissante est une société où tous les âges ont leur place.

Aperçu des questions liées à la pauvreté, à l'exclusion et au chômage des personnes âgées

La vie humaine peut être considérée comme un échange de ressources entre les individus et entre ces derniers et les institutions sociales.

Un déséquilibre dans les échanges peut entraîner des relations de pouvoir inégales. Les personnes ayant moins de pouvoir peuvent donc se retrouver dans des situations difficiles comme la pauvreté, l'exclusion sociale et le chômage. En ce sens, favoriser l'autonomisation revient à équilibrer les pouvoirs en augmentant ou en améliorant les ressources.

Les personnes âgées ont rarement la possibilité d'avoir des ressources plus importantes, et ce en raison de forces sociales telles que l'âgisme, la discrimination sociale irrationnelle, l'exclusion sociale institutionnalisée (par le biais de systèmes de retraite obligatoire, par exemple) et la vision négative que certaines personnes ont des séniors. C'est pourquoi il serait important d'équilibrer les relations de pouvoir entre les individus et entre ces derniers et les institutions sociales en aidant les personnes âgées à améliorer leurs ressources, à les augmenter ou à en acquérir de nouvelles. L'âgisme et la vision négative envers une société vieillissante se nourrissent des préjugés et les assumptions non scientifiques semblent avoir renforcé l'image selon laquelle les personnes du troisième âge sont impuissantes. Les mécanismes d'aide sociale qui consistent à soutenir et à s'occuper des personnes âgées exclues de la société majoritaire – et qui constituent le principal

arrangement institutionnel social dans les États providence avancés – sont limités et ne sont pas adaptés pour parvenir à intégrer les personnes âgées dans la société et à construire une société vieillissante durable. Il est donc nécessaire d'établir un nouveau modèle permettant de faciliter l'autonomisation des séniors et de bâtir une société vieillissante durable. Le nouveau modèle appelé « société intégrant tous les âges » est en quelque sorte similaire au thème « une société pour tous les âges », qui a été proclamé à l'occasion de l'Année internationale des personnes âgées en 1999.

La société intégrant tous les âges :

- a) Garantira un système de sécurité du revenu;
- b) Intégrera les personnes âgées dans la société en leur confiant des rôles adaptés à leurs capacités;
- c) Offrira des opportunités d'éducation et de formation afin qu'ils puissent renforcer leurs capacités;
- d) Offrira des opportunités d'éducation en matière de planification de la vie et de préparation à la vieillesse;
- e) Prolongera la durée de l'âge moyen en fonction de l'évolution de la perception sociale de la vieillesse; et
- f) Instaure un climat favorable aux personnes âgées sur le lieu de travail et dans les communautés.

L'autonomisation des personnes âgées peut se faire sur le plan intellectuel, socioéconomique, psychologique, politique et sur le plan de la santé :

- **Autonomisation sur le plan intellectuel** : Le meilleur moyen de renforcer la position des personnes du troisième âge est d'augmenter les ressources ou d'en améliorer la qualité. Les connaissances et les compétences des personnes âgées sont souvent considérées comme dépassées. Ainsi, il est possible que les employeurs ne considèrent pas les employés âgés comme des ressources intéressantes et n'estiment donc pas nécessaire de maintenir leur emploi sur le marché du travail au-delà de l'âge traditionnel de la retraite. C'est pourquoi il est nécessaire d'élaborer des programmes d'enseignement et de formation systématiques afin que les personnes âgées puissent améliorer leurs ressources ou les accroître. Ces programmes d'enseignement devraient inclure des cours sur de nouvelles compétences et connaissances professionnelles, sur la planification de la vie et la préparation à la vieillesse et sur l'accès aux technologies de l'information;
- **Autonomisation sur le plan de la santé** : Malgré le fait qu'une bonne santé soit une des ressources les plus importantes, une grande partie des personnes âgées ne peuvent travailler ou contribuer de manière positive à la société en raison de la dégradation de leur santé. L'institutionnalisation d'un système de soins de santé pour les personnes âgées et d'âge moyen est un bon moyen de renforcer la position des personnes vieillissantes. D'après notre expérience en Corée et en matière de soins de santé universels dans le cadre de l'assurance maladie, l'institution de bilans de santé périodiques (tous les deux ans) pour les personnes âgées de plus de 40 ans a des effets positifs sur la promotion de la santé, les soins préventifs et la détection précoce des maladies. Cela contribue à atténuer la charge que représentent les maladies non contagieuses

et donc de permettre aux personnes âgées de continuer à apporter des contributions positives à la société. Sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé ou d'instances internationales similaires, le système de soins de santé doit mettre en place un cursus universel minimum portant sur les soins aux seniors et sur la gestion de leurs besoins spécifiques. Celui-ci devrait être appliqué dans les écoles de médecine, d'infirmières, les écoles de service social et celles des autres professionnels de la santé;

- **Autonomisation sur le plan socioéconomique** : La manière la plus directe de renforcer la position des personnes âgées est de mettre en place des programmes de sécurité des revenus associés à une aide sociale et/ou une assurance sociale. Cela pourrait leur garantir des ressources de base afin qu'elles puissent participer aux échanges. Les régimes d'assurance sociale relatifs aux pensions de vieillesse doivent être appliqués obligatoirement à tous les employés comme mesure visant à prévenir la pauvreté chez les personnes âgées. Il est nécessaire de créer des emplois dans le secteur public qui demandent des connaissances et des compétences accumulées tout au long de la vie. L'image négative du vieillissement que l'on retrouve fréquemment dans toutes les sociétés doit être continuellement améliorée grâce à la recherche scientifique et à la sensibilisation de la société. Des mouvements sociaux encourageant le vieillissement actif doivent être engagés tant par les gouvernements que par les organisations civiles;
- **Autonomisation sur le plan psychologique** : La perception d'efficacité personnelle et la confiance en soi peuvent être d'importants facteurs de motivation et sont liées à la volonté d'un individu de remédier à une situation défavorable. Il est donc nécessaire de renforcer ces deux facteurs chez les personnes défavorisées, et ce au moyen de services sociaux adaptés;
- **Autonomisation sur le plan politique** : Il serait judicieux de mobiliser les voix collectives des personnes âgées en établissant des organisations civiles composées de seniors afin de faire pression sur les décideurs politiques. Il conviendrait également d'exiger que les personnes du troisième âge soient représentées dans les activités d'élaboration et d'évaluation des politiques nationales et locales.

Efforts de l'IAGG en matière d'autonomisation des personnes âgées

Depuis sa création en 1950, l'IAGG organise des congrès mondiaux ainsi que des congrès régionaux (Afrique, Asie-Océanie, Europe, Amérique du Nord et du Sud) tous les quatre ans. À l'occasion de ces congrès, les participants ont largement discuté de l'ensemble de l'agenda relatif au processus de vieillissement et à ses conséquences sur la société, ainsi que de la recherche et de l'élaboration de politiques visant à renforcer la position des personnes âgées et fondées à la fois sur la théorie et la pratique. Au cours des quatre dernières années, l'IAGG a mis sur pied des programmes d'enseignement et de formation afin d'aider les gériatres et d'autres professionnels œuvrant dans le domaine des services de gérontologie. Quatre-vingt-trois associations nationales de gérontologie et de gériatrie de 71 États membres ont redoublé d'efforts afin de renforcer la position des personnes âgées. Ces trois dernières années, l'IAGG, dotée d'un statut consultatif spécial, a également œuvré pour encourager les Nations Unies à adopter une Convention sur les droits des personnes âgées, et ce en participant aux travaux d'un organisme de

collaboration appelé « Alliance mondiale pour les droits des personnes âgées (GAROP) » et dans le but de renforcer la position des séniors du point de vue des échanges et d'établir une société intégrant tous les âges.

Recommandations

De simples idées de politiques sans stratégies visant à en faire de véritables politiques ne sont pas vraiment utiles. La liste suivante propose certaines stratégies que les Nations Unies, les organisations nationales et civiles pourraient adopter. Elles pourront être adoptées lors des délibérations concernant l'agenda post-2015.

- **Différents objectifs d'élimination de la pauvreté** : Il est nécessaire que les gouvernements nationaux et les Nations Unies établissent des objectifs d'élimination de la pauvreté adaptés au niveau de développement économique de chaque pays. Il serait souhaitable que la priorité des objectifs soit déterminée en fonction du degré de pauvreté : a) pauvreté extrême, b) pauvreté absolue et c) pauvreté relative.
- **Intégration des services de protection sociale et des services de l'emploi** : Il convient d'intégrer les services de protection sociale et de l'emploi afin que les services de protection sociale soient en mesure d'encourager les employeurs à embaucher des personnes âgées.
- **Systèmes de prestation de services communautaires complets** : Il est nécessaire de restructurer les systèmes de prestation de services communautaires existants afin qu'ils tirent profit de toutes sortes de ressources communautaires et puissent ainsi contribuer à renforcer la position des personnes âgées en mettant en relation toutes les organisations officielles et non officielles des communautés.
- **Responsabilité internationale** : Au vu de la progression rapide de la mondialisation, l'aide internationale et les transferts d'expérience entre les pays en développement et les pays avancés sont plus nécessaires que jamais. Plus de responsabilités devraient incomber aux pays avancés en matière d'élimination de la pauvreté dans les pays en développement.
- **Pression des organisations civiles sur les décideurs politiques** : Les organisations civiles nationales et internationales devraient faire pression sur les décideurs politiques afin qu'ils placent l'élimination de la pauvreté en tête de l'agenda des politiques en termes de priorité.
- **Mettre en place des programmes d'enseignement et de formation afin de renforcer la position des personnes âgées** : Il est possible de mettre sur pied des programmes d'enseignement et de formation avec l'aide de l'IAGG.

Conclusion

Étant donné que la recherche sur le vieillissement et l'élaboration de politiques relatives aux personnes âgées prennent de l'importance à mesure que les sociétés vieillissantes se développent, l'IAGG – en tant qu'organisation académique multidisciplinaire – a pour mission d'aider les Nations Unies, ses États membres et les organisations civiles à bâtir des sociétés vieillissantes durables basées sur la recherche et l'élaboration de politiques. En outre, au moyen de l'éducation et la

formation des professionnels travaillant avec les personnes âgées, il est possible de renforcer la position de ces dernières, qui seront alors en mesure d'améliorer leurs ressources, de les augmenter ou d'en acquérir de nouvelles.
